



## AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Madame Clarice GOMES a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour la construction d'une maison unifamiliale en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 25 juin 2020

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Müller', written over the text 'Le Bourgmestre'.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Gomes', written over the text 'Le Secrétaire'.